



Traitement du carburant diesel Polar
Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2024

Page 1 de 16

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Traitement du carburant diesel Polar Power**

Autres moyens d'identification

: 00222, 90222

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Traitement pour carburant diesel. .
Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

Famille chimique

: Mélange.

Nom, adresse, et numéro de téléphone du
fournisseur:

FPPF Chemical Company, Inc.

100 Dingens St.
Buffalo, NY, USA
14206

No. de téléphone du fournisseur

: (800) 735 3773

No. de téléphone en cas d'urgence

: PERS : Amérique du Nord 1-800-633-8253 ; International : +1-801-629-0667
No. contrat: 8027

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide de couleur paille. Odeur de solvant.

Dangers les plus importants Liquide et vapeur inflammable. Peut être enflammé par des flammes nues ou des étincelles.
Danger d'aspiration. Risque de cancérogénicité - contient une matière qui risque de causer le cancer. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification

Liquides inflammables - Catégorie 3

Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1

Cancérogénicité - Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (effets narcotiques)

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (respiratoire)

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger





**Traitement du carburant diesel Polar
Power**

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2024

Page 2 de 16

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mot indicateur

DANGER!

Mentions de danger

Liquide et vapeur inflammable.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer une somnolence et des vertiges.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Susceptible de provoquer le cancer.
Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant.
Utiliser des outils anti-étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau/se doucher.
EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
En cas d'incendie: Utiliser eau pulvérisée, poudre chimique, CO2 ou mousse d'alcool pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification: La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
---------------------	------------------------------------	---------------	-----------------------------------



Traitement du carburant diesel Polar
Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2024

Page 3 de 16

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	Solvant naphta (fraction des aromatiques) Solvent Naphtha (Petroleum) Light Aromatic	64742-95-6	45.0 - 70.0
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	1- (2-méthoxypropoxy)-2-propa nol DPGME	34590-94-8	10.0 - 30.0
1,2,4-triméthylbenzène	Pseudocumene	95-63-6	1.0 - 5.0
Triméthyl-1,3,5 benzène	Triméthylbenzol Mesitylene	108-67-8	1.0 - 5.0
Triméthylbenzène	Triméthylbenzène (mélange d'isomères) Méthylxylènes	25551-13-7	1.0 - 5.0
xylène	Diméthylbenzène; Méthyltoluène; Xylol	1330-20-7	1.0 - 5.0
Cumène	Isopropyl benzène	98-82-8	0.1 - 1.0

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime plus basse et vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration.
- Inhalation* : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle.
- Contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Contact avec les yeux* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires supérieures, la toux et des difficultés respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le danger d'aspiration - le matériel peut causer l'inflammation ou les dommages du poumon s'il entre des poumons par le vomissement ou l'avalement. Les symptômes comprennent la toux, l'essoufflement et une respiration sifflante. Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquellement et le dégraissage de la peau.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Traiter de façon symptomatique. Danger d'aspiration.



Traitement du carburant diesel Polar
Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2024

Page 4 de 16

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

: Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés

: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

: Liquide et vapeur inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Après un entreposage prolongé, des peroxydes explosifs peuvent se dégager en présence d'air. Les vapeurs peuvent se déplacer à une distance considérable vers des sources d'ignition et causer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les secteurs les plus bas. Le produit risque de flotter et de s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

: Liquides inflammables - Catégorie 3

Produits de combustion dangereux

: Oxydes de carbone, Autres vapeurs et fumées irritantes.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

: Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Ne pas entrer sans porter un équipement de protection spécialisé adapté à la situation. Les vêtements de protection normaux des pompiers (tenue de feu complète) ne fournissent pas une protection adéquate. Une combinaison de protection contre les produits chimiques recouvrant l'ensemble du corps avec appareil de protection respiratoire autonome en mode pression positive (approuvée par le NIOSH ou équivalent) peut être nécessaire.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

: Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Empêcher l'eau d'écoulement provenant de l'extinction d'un feu ou de dilution de s'infiltrer dans les égouts, les drains, les réserves d'eau potable ou tout autre cours d'eau naturel. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

: S'assurer que le produit déversé s'infiltrer dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infiltrer dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage



Traitement du carburant diesel Polar
Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2024

Page 5 de 16

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13).

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Consultez section 15.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Laver soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas ingérer. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Conditions d'un stockage sûr

- : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Après un entreposage prolongé, des peroxydes explosifs peuvent se dégager en présence d'air. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles : Oxydants forts; Acides; Bases.



Traitement du carburant diesel Polar
Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2024

Page 6 de 16

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>				
	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	P/D	P/D	P/D	P/D
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	100 ppm (peau)	150 ppm (peau)	100 ppm (600 mg/m ³) (peau)	P/D
1,2,4-triméthylbenzène	25 ppm (isomères de triméthylbenzène)	P/D	25 ppm (isomères de triméthylbenzène) (limite finale)	P/D
Triméthyl-1,3,5 benzène	25 ppm (isomères de triméthylbenzène)	P/D	25 ppm (isomères de triméthylbenzène) (limite finale)	P/D
Triméthylbenzène	25 ppm	P/D	25 ppm (limite finale)	P/D
xylène	100 ppm	150 ppm	100 ppm (435 mg/m ³)	P/D
Cumène	50 ppm	P/D	50 ppm (245 mg/m ³) (Peau)	P/D

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

: Si les mesures d'ingénierie ne sont pas adéquates et des pratiques de travail ne soyez pas efficace dans l'exposition de contrôle à ce matériel, portent alors la protection respiratoire approuvée appropriée. Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH\MSHA est conseillé. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

Protection de la peau

: Porter des gants/des vêtements de protection. Utiliser des vêtements résistants comme une combinaison, un tablier et des bottes, s'il y a risque d'exposition au produit afin d'éviter tout contact. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux/du visage

: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Des lunettes à coques antiéclaboussures sont recommandées. Un écran facial complet peut également être nécessaire.



Traitement du carburant diesel Polar
Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2024

Page 7 de 16

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Autre équipement de protection

- : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

- : Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- État physique : Liquide.
- Couleur : jaune paille
- Odeur : Odeur de solvant.
- Seuil olfactif : P/D
- pH : P/D
- Point de fusion/point de congélation : P/D
- Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition : >149°C / >300°F
- Point d'éclair : 48°C / 118.4°F
- Point d'éclair, méthode : Coupelle fermée, Tag
- Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1) : P/D
- inflammabilité : Inflammable.
- Limite inférieure d'explosivité ou d'inflammabilité (% en vol.) : P/D
- Limite supérieure d'explosivité ou d'inflammabilité (% en vol.) : P/D
- Propriétés comburantes : Aucun(e).
- Propriétés explosives : P/D
- Tension de vapeur : P/D
- Densité de vapeur : P/D
- Densité de vapeur relative : 0.88-0.91
- Solubilité dans l'eau : P/D
- Autres solubilité(s) : P/D
- Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile : P/D
- Température d'auto-inflammation : P/D
- Température de décomposition : P/D
- Viscosité : P/D
- Caractéristiques des particules : S/O



Traitement du carburant diesel Polar
Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2024

Page 8 de 16

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Matières volatiles (% en poids)

: P/D

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter

: Tenir à l'écart des étincelles, des flammes et de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants forts; Acides; Bases..

Produits de décomposition dangereux

: Aucun rapporté par le fabricant. Se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: OUI

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: L'inhalation risque de causer une irritation respiratoire et la dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central.

Signes et symptômes - ingestion

: L'ingestion risque d'irriter le tube digestif et de causer la nausée, le vomissement et la diarrhée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le danger d'aspiration - le matériel peut causer l'inflammation ou les dommages du poumon s'il entre des poumons par le vomissement ou l'avalement.

Signes et symptômes - peau : Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire.



Traitement du carburant diesel Polar
Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2024

Page 9 de 16

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Signes et symptômes - yeux : Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

Mutagénicité

: N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité

: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification :Cancérogénicité - Catégorie 2
Susceptible de provoquer le cancer. Contiens du cumène. Le cumène est classé comme étant un possible cancérogène par IARC (Groupe 2B).

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1
Susceptible de nuire au fœtus. (Développementale)
Contient xylène (isomères mélangés) Le xylène peut causer des effets fœtoxiques (poids réduit à la naissance, ossification retardée, effets sur le comportement) à des doses non toxiques pour la mère, selon des études animales.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Yeux, peau, système respiratoire, appareil digestif, système nerveux central, système sanguin.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3

Peut provoquer une somnolence et des vertiges.

Peut irriter les voies respiratoires.

N'est pas classifié en termes de toxicité spécifique pour les organes cibles, (exposition répétée).

Maladies aggravées par une surexposition

: L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

Substances synergiques

: Aucun rapporté par le fabricant.

Données toxicologiques

: Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:
ETA inhalation (vapeurs) =23.53 mg/L/4H

Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.



Traitement du carburant diesel Polar
Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2024

Page 10 de 16

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom chimique	CL50(4hr) inh. rat	DL50	
		(Oral, rat)	(cutané, lapin)
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	>17.7mg/L/4H (vapeur)	8400 mg/kg	>3160 mg/kg
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	> 3 mg/L (brouillard) (Aucune mortalité)	5120 mg/kg	9480 mg/kg
1,2,4-triméthylbenzène	18 mg/L	5000 mg/kg	> 3160 mg/kg
Triméthyl-1,3,5 benzène	24 mg/L	23 000 mg/kg	>3160mg/kg
Triméthylbenzène	18 - 24 mg/L (vapeur)	8970 mg/kg	> 3160 mg/kg
xylène	6350 ppm (27.6 mg/L) (vapeur)	3253 mg/kg	12 180 mg/kg
Cumène	8000 ppm (39 mg/L) (vapeur)	2260 mg/kg	10 627 mg/kg

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	9.22 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	> 10,000 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	7.72 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	12.52 mg/L (poisson rouge)	P/D	Aucun(e).
Triméthylbenzène	25551-13-7	7.72 mg/L (Vairon à grosse tête) (Références croisées)	P/D	Aucun(e).
xylène	1330-20-7	8.2 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
Cumène	98-82-8	4.8 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).



Traitement du carburant diesel Polar
Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2024

Page 11 de 16

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	6.16 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	1919 mg/L (daphnie magna)	≥ 0.5 mg/L	Aucun(e).
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	3.6 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	6 mg/L (daphnie magna)	0.4mg/L	Aucun(e).
Triméthylbenzène	25551-13-7	2.7 mg/L (daphnie magna) (Références croisées)	0.4 mg/L (Références croisées)	Aucun(e).
xylène	1330-20-7	3.2 - 9.56 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Cumène	98-82-8	4 mg/L/24hr (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	P/D	P/D	P/D
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	> 969 mg/L/72hr (algues vertes)	969 mg/L/72hr	Aucun(e).
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	2.356mg/L/96hr QSAR	P/D	Aucun(e).
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	3.191mg/L QSAR	P/D	Aucun(e).
Triméthylbenzène	25551-13-7	5.7 mg/L/72hr (algues vertes) (Références croisées)	0.38 mg/L/72hr (Références croisées)	Aucun(e).
xylène	1330-20-7	3.2 - 4.9 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).
Cumène	98-82-8	2.6 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.



Traitement du carburant diesel Polar
Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2024

Page 12 de 16

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	2.1 - 6(calculé)	10 - 2500
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	0.0061	< 1
1,2,4-triméthylbenzène	3.78	31 - 275
Triméthyl-1,3,5 benzène	3.6 - 3.93	23 - 328
Triméthylbenzène (3.63	42 - 328 (carpe commune)
xylène	3.12 - 3.2	50 - 58
Cumène	3.55	224 (calculé)

Mobilité dans le sol : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Les caractéristiques écologiques de ce produit n'ont pas été entièrement analysés.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.







Traitement du carburant diesel Polar
Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2024

Page 13 de 16

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Les États-Unis (DOT)	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphta aromatique)	3	III	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Ce produit peut être reclassé comme un Liquide combustible lors d'une expédition uniquement par voie terrestre aux États-Unis. Les liquides combustibles peuvent être expédiés comme des matières non dangereuses lorsqu'elles sont placées dans des contenants de non vrac (450L 119 gallons ou moins). Se référer à la Section 173.150 du 49 CFR. Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG.				
Canada (TMD)	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphta aromatique)	3	III	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Cette matière peut être expédiée comme une matière non réglementée lorsqu'elle est placée dans un petit contenant (<450 Litres) tout en respectant les exigences de l'article 1.33 du TMD. Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG.				
ICAO/IATA	UN1993	Flammable liquid, n.o.s. (Aromatic Naphtha)	3	III	
ICAO/IATA Informations supplémentaires	En référence à l'instruction d'emballage OACI/IATA				
IMDG	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Aromatic Naphtha)	3	III	
IMDG Informations supplémentaires	Consulter le Code IMDG pour les exceptions.				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flammes nues. - Ne pas fumer.

Dangers pour l'environnement

- : Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes



Traitement du carburant diesel Polar
Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2024

Page 14 de 16

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	Oui	P/D	S/O	Non	Non
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	Oui	P/D	S/O	Oui	Non
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	Oui	P/D	P/D	Non	Non
Triméthylbenzène	25551-13-7	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non
xylène	1330-20-7	Oui	100 lbs / 45.4 kg	Aucun.	Oui	Non
Cumène	98-82-8	Oui	5000 lb/ 2270 kg	Aucun.	Oui	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Inflammable ;Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique ;Cancérogénicité; Toxicité pour la reproduction ;Danger par aspiration .

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	Non	N'est pas listée	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	Non	N'est pas listée	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	Non	N'est pas listée	Oui	Oui	No	No	No	No
Triméthylbenzène	25551-13-7	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
xylène	1330-20-7	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Cumène	98-82-8	Oui	Cancer	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL). Classification SIMDUT: Voir Section 2.

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECs	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
-------------------	---------------	--------------------	-------------------	----------------------	------------	--------------------	----------------	-------------------



Traitement du carburant diesel Polar
Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2024

Page 15 de 16

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	265-199-0	Present	Présent	(9)-1698	KE-31662	Present	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	252-104-2	Présent	Présent	(7)-97; (2)-426	KE-12230	Présent	HSR001402
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	202-436-9	Present	Présent	(3)-7; (3)-3427	KE-34410	Present	HSR001382
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	203-604-4	Present	Présent	(3)-7; (3)-3427	KE-34411	Present	HSR001229
Triméthylbenzène	25551-13-7	247-099-9	Présent	Présent	(3)-7; (3)-3427	KE-34408	Présent	Peut être utilisé en tant que composant dans un produit couvert par un standard de groupe mais n'est pas approuvé pour une utilisation en tant que produit chimique individuel.
xylène	1330-20-7	215-535-7	Présent	Présent	(3)-60; (3)-3	KE-35427	Présent	HSR000983
Cumène	98-82-8	202-704-5	Présent	Présent	(3)-32; (3)-22	KE-23957	Présent	HSR001184

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- ETA: Estimation de la toxicité aiguë
- AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- SNC: Système nerveux central
- ACNOR: Association canadienne de normalisation
- DOT: Department of Transportation
- CE50: Concentration effective 50%.
- EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
- CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
- EPA: Environmental Protection Agency
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
- KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
- KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
- CL: Concentration létale
- DL: Dose létale
- S/O: Sans objet
- P/D: Pas disponible
- NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
- NOEC: Concentration sans effet observé
- NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie



Traitement du carburant diesel Polar
Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/29/2024

Page 16 de 16

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NOEC: Concentration sans effet observé
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TPQ: Threshold Planning Quantity
TSCA: Toxic Substance Control Act
TWA: Moyenne pondérée dans le temps

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 04/24/2020

Date de la révision (mm/dd/yyyy)

: 29/03/2024

No. de révision

: 2

Revision Information

: 1: IDENTIFICATION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. FPPF Chemical Company Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé. Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de FPPF Chemical Company Inc.

FIN DU DOCUMENT